

Guide de Rédaction : Procès-Verbal de Décision d'une Augmentation de Capital en Numéraire

Bienvenue dans votre guide de rédaction d'augmentation de capital

Ce document vous accompagne pas à pas dans la rédaction de votre procès-verbal d'augmentation de capital. Il contient **5 modèles de PV prêts à l'emploi** adaptés aux situations les plus courantes (associé unique, plusieurs associés, création d'actions nouvelles, élévation de valeur nominale, etc.).

Comment utiliser ce guide :

1. Lisez attentivement les **points critiques** ci-dessous (obligations légales à respecter)
2. Utilisez l'**arbre décisionnel** pour identifier le modèle correspondant à votre situation
3. Consultez les **instructions spécifiques** de votre modèle (calculs, cas particuliers, adaptations)
4. Copiez le modèle de PV et remplacez les zones en surbrillance jaune par vos informations

 Chaque modèle est accompagné d'exemples de calculs et d'instructions détaillées pour vous guider.

Périmètre du guide

Ce guide couvre uniquement :

Opérations accompagnées par Qonto

Augmentations de capital par :

- **Apport en numéraire** uniquement
- **Libération intégrale** (100%) des titres


Pour les structures :


- SASU / EURL (associé unique)
- SAS / SARL (plusieurs associés)

Non accompagné par Qonto

Types d'opérations non couverts :

- Apports en nature
- Compensation de créances
- Libération partielle
- Incorporation de réserves

 **Ce guide s'applique à :** Décisions de l'associé unique (SASU/EURL) et procès-verbaux d'assemblée générale extraordinaire (SAS/SARL à plusieurs associés).

 **Avertissement important :** Ce guide est un outil pratique et ne constitue pas un conseil juridique. La conformité juridique relève de votre responsabilité et/ou de celle de vos conseils qualifiés.

Vérifications obligatoires avant utilisation

Ce guide ne peut être utilisé que si **toutes les conditions** ci-dessous sont remplies. Dans le cas contraire, nous vous recommandons vivement de consulter un professionnel du droit.

Condition 1 : Prérequis pour les assemblées générales

Si votre société a plusieurs associés, vérifiez que :

- ✓ La convocation a été envoyée à tous les associés dans les délais statutaires (minimum 15 jours sauf clause contraire)
- ✓ L'ordre du jour précis était joint à la convocation
- ✓ Si suppression du DPS (Droit Préférentiel de Souscription) : le rapport écrit du gérant a été joint à la convocation
- ✓ Si CAC (Commissaire aux Comptes) + suppression du DPS : le rapport spécial du CAC a été joint à la convocation

Condition 2 : Situations nécessitant un conseil juridique

Ne pas utiliser ce guide sans avocat si :

- ✗ Il existe un **pacte d'associés** (clauses de préemption, anti-dilution, etc.)
- ✗ Des actions/parts sont **démembrées** (usufruit/nue-propriété)
- ✗ Il existe des **actions de préférence**
- ✗ Des actions/parts sont **nanties**
- ✗ Vos statuts prévoient des **clauses particulières** (agrément, majorité renforcée)

⚠ Points critiques à respecter impérativement

Éléments	Guide rédaction
Version du PV	Le PV doit être dans sa version définitive* (pas un projet ou brouillon)
Type de PV	Le PV est un PV de DÉCISION définitif d'augmentation de capital, pas de constatation
Dépositaire des fonds	Utiliser la formulation : "Les fonds seront déposés, dans les délais prévus par la loi , sur un compte bancaire dédié, dont les coordonnées seront communiquées aux souscripteurs par le [Président/Gérant]"
Certificat de dépôt	Si vous mentionnez qui émettra le certificat de dépôt dans votre PV, indiquez un notaire (et non Qonto). Le notaire émet le certificat après que Qonto a collecté les fonds
Montants des souscriptions	Les montants doivent être exacts et non arrondis . Indiquer tous les chiffres après la virgule (ex : 1 234,98 euros, pas "environ 1 235 euros")
Libération	Les titres doivent être libérés intégralement , pas partiellement
Nature de l'apport	Mentionner uniquement "par apport en numéraire" (pas d'apport en nature ni de compensation de créances)
Signature	Le PV doit être signé avec une signature électronique certifiée (DocuSign, YouSign, etc.)
Agrément des nouveaux associés (SARL/EURL)	IMPORTANT : Pour les SARL, l'entrée de nouveaux associés nécessite une procédure d'agrément préalable (Art. L. 223-14). Le PV doit mentionner l'agrément accordé ou la renonciation à l'agrément. Risque de nullité si omis
Commissaire aux Comptes (CAC)	IMPORTANT : Si la société a un CAC et supprime le DPS, un rapport spécial du CAC est obligatoire (Art. L. 225-135 pour SAS, L. 223-33 pour SARL). Le CAC doit se prononcer sur le prix d'émission et l'impact sur les associés
Droit préférentiel de souscription (DPS)	En cas d'entrée de nouveaux associés ou de souscription non proportionnelle : une résolution sur le DPS doit être incluse (maintien ou suppression avec justification)
Prime d'émission	Si la valeur réelle de la société est supérieure à la valeur nominale, une prime d'émission doit être prévue pour protéger les associés existants
Déclaration de souscription	Le dirigeant devra établir une déclaration de souscription et de versement conformément aux articles R. 223-6 (SARL) / R. 225-133 (SAS) du Code de commerce

***Pourquoi une version définitive et signée ?** Qonto, en tant qu'établissement de paiement (et non une banque), est soumis à des obligations réglementaires strictes. Le PV définitif signé garantit la sécurité juridique de l'opération, protège contre toute contestation ultérieure, et permet au notaire d'émettre le certificat de dépôt sur la base d'une décision ferme et irrévocable.

🎯 Matrice de Décision : Trouvez Votre Modèle

1 Combien d'associés compte votre société (avant l'augmentation de capital) ?

📌 UN SEUL ASSOCIÉ (SASU/EURL)

2 Quelle méthode d'augmentation ?

- A. Créer de nouvelles actions/parts → Passez à la question 3
- B. Augmenter la valeur nominale → [MODÈLE 1C](#)

3 Après l'augmentation ?

- A. Je reste seul associé → [MODÈLE 1A](#)
- B. J'accueille de nouveaux associés → [MODÈLE 1B](#)

📌 PLUSIEURS ASSOCIÉS (SAS/SARL)

2 Quelle méthode d'augmentation ?

- A. Créer de nouvelles actions/parts → [MODÈLE 2A](#)
- B. Augmenter la valeur nominale → [MODÈLE 2B](#)

📄 Récapitulatif des 5 modèles

- [MODÈLE 1A](#) : Associé unique restant seul - Création de titres
- [MODÈLE 1B](#) : Associé unique faisant entrer de nouveaux associés - Création de titres
- [MODÈLE 1C](#) : Associé unique - Élévation de valeur nominale
- [MODÈLE 2A](#) : Plusieurs associés - Création de titres
- [MODÈLE 2B](#) : Plusieurs associés - Élévation de valeur nominale

MODÈLE 1A : Associé unique restant seul - Création de titres

Instructions pour ce modèle

Cas d'usage : Vous êtes le seul associé et vous le restez après l'augmentation de capital. Vous créez de nouvelles actions/parts que vous souscrivez vous-même.

Terminologie à adapter :

- Pour les **SASU** : remplacez [Président/Gérant] par "Président" et [actions/parts sociales] par "actions"
- Pour les **EURL** : remplacez [Président/Gérant] par "Gérant" et [actions/parts sociales] par "parts sociales"

Calculs à effectuer avant de remplir :

Élément à calculer	Formule
Nombre de nouvelles actions	Montant de l'augmentation ÷ Valeur nominale
Nouveau capital	Ancien capital + Montant de l'augmentation
Nombre total d'actions après	Anciennes actions + Nouvelles actions

Exemple de calcul

- Capital actuel : 1 000 € (100 actions de 10 € chacune)
- Augmentation souhaitée : 5 000 €
- Valeur nominale : 10 €
- → Nouvelles actions : $5\,000 \div 10 = 500$ actions
- → Nouveau capital : $1\,000 + 5\,000 = 6\,000$ €
- → Total actions après : $100 + 500 = 600$ actions

Modèle 1A - Texte du PV à copier-coller

[DÉNOMINATION SOCIALE]
[FORME JURIDIQUE] au capital de [CAPITAL ACTUEL] euros
Siège social : [ADRESSE COMPLÈTE]
[NUMÉRO SIREN] R.C.S. de [VILLE]

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU [DATE]

L'associé unique de la société [Dénomination sociale], [Prénom Nom], détenant la totalité des [nombre] [actions/parts sociales] composant le capital social, soit 100 % du capital et des droits de vote, a pris la décision suivante :

DÉCISION - AUGMENTATION DE CAPITAL PAR CRÉATION DE NOUVELLES [ACTIONS/PARTS SOCIALES]

L'associé unique, après avoir constaté que le capital social était intégralement libéré, décide d'augmenter le capital social d'une somme de [montant en chiffres] euros, pour le porter de [capital actuel en chiffres] euros à [nouveau capital en chiffres] euros.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de [nombre en chiffres] [actions/parts sociales nouvelles] d'une valeur nominale de [valeur nominale en chiffres] euro(s) chacune.

Le capital social sera ainsi porté à [nouveau capital en chiffres] euros et divisé en [nombre total d'actions/parts en chiffres] [actions/parts sociales] de [valeur nominale en chiffres] euro(s) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'associé unique souscrit à l'intégralité de cette augmentation de capital, soit [nombre de nouvelles actions/parts en chiffres] [actions/parts sociales nouvelles], pour un montant de [montant total avec centimes] euros, et s'engage à libérer intégralement sa souscription en numéraire.

Les fonds seront déposés, dans les délais prévus par la loi, sur un compte bancaire dédié, dont les

coordonnées seront communiquées aux souscripteurs par le [**Président/Gérant**].

Le [**Président/Gérant**] établira la déclaration de souscription et de versement conformément aux dispositions des articles R. 223-6 (SARL) ou R. 225-133 (SAS) du Code de commerce.

En conséquence, l'article des statuts relatif au capital social sera modifié comme suit :

"Le capital social est fixé à la somme de [**nouveau capital en chiffres**] euros. Il est divisé en [**nombre total d'actions/parts**] [**actions/parts sociales**] de [**valeur nominale en chiffres**] euro(s) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Il est précisé que la présente augmentation de capital n'entraîne pas de désignation de bénéficiaire effectif au sens de l'article L. 561-2-2 du Code monétaire et financier, l'associé unique détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote.

L'associé unique se confère tous pouvoirs pour réaliser ladite augmentation de capital social, constater sa réalisation définitive, procéder à toute déclaration, signer et régulariser tous documents, accomplir toutes formalités légales et publicitaires.

Fait à [**Ville**], le [**Date**]

[**Prénom Nom**]

L'associé unique

[Signature électronique certifiée]

MODÈLE 1B : Associé unique faisant entrer de nouveaux associés - Création de titres

Instructions pour ce modèle

Cas d'usage : Vous êtes actuellement seul associé mais vous faites entrer un ou plusieurs nouveaux associés via cette augmentation de capital.

Important : Vos nouveaux associés doivent souscrire à des actions/parts nouvellement créées. Vous pouvez également souscrire vous-même à une partie des nouvelles actions/parts.

Terminologie à adapter :

- Pour les **SASU** : remplacez [Président/Gérant] par "Président" et [actions/parts sociales] par "actions"
- Pour les **EURL** : remplacez [Président/Gérant] par "Gérant" et [actions/parts sociales] par "parts sociales"

IMPORTANT - AGRÈMENT DES NOUVEAUX ASSOCIÉS (EURL uniquement)

Si vous êtes en EURL : L'article L. 223-14 du Code de commerce impose une procédure d'agrément obligatoire pour l'entrée de tiers en SARL/EURL.

Vous DEVEZ ajouter une résolution d'agrément AVANT la décision d'augmentation de capital, sauf si vos statuts dispensent expressément de l'agrément pour les augmentations de capital.

Conséquence si omis : Nullité potentielle de l'augmentation de capital.

Résolution d'agrément à ajouter au début du PV (pour EURL) :

"L'associé unique décide d'agréer [Prénom Nom du nouvel associé] en qualité de nouvel associé de la société, conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce."

Si vous êtes en SASU : Cette procédure d'agrément ne s'applique pas (sauf clause statutaire spécifique).

Calculs à effectuer avant de remplir :

Élément à calculer	Formule
Nombre de nouvelles actions	Montant de l'augmentation ÷ Valeur nominale (ou Prix d'émission si prime)
Nouveau capital	Ancien capital + (Nouvelles actions × Valeur nominale)
% détention après opération	(Nombre d'actions détenues ÷ Nombre total d'actions) × 100

Élément à calculer	Formule
Apport de chaque associé	Nombre d'actions souscrites × Prix d'émission (VN + Prime éventuelle)

💡 Exemple de calcul

- Capital actuel : 1 000 € (vous : 100 actions de 10 €)
- Augmentation : 9 000 € créant 900 nouvelles actions de 10 €
- Répartition souhaitée : vous souscrivez 400 actions, nouvel associé 500 actions
- → Nouveau capital : 10 000 €
- → Vous : 500 actions (50%) - apport de 4 000,00 €
- → Nouvel associé : 500 actions (50%) - apport de 5 000,00 €

⚠ ATTENTION - Prime d'émission

Si la valeur réelle de votre société est supérieure à la valeur nominale des actions/parts, vous devez prévoir une prime d'émission pour protéger votre participation.

Exemple : Si votre société vaut réellement 10 000 € (et non 1 000 € de capital), faire entrer un nouvel associé à la valeur nominale (10 €) vous diluerait injustement. Vous devriez fixer un prix d'émission de 100 € par action (10 € de valeur nominale + 90 € de prime d'émission).

Consultez votre expert-comptable ou avocat pour déterminer la valorisation et la prime d'émission appropriée.

📄 Modèle 1B - Texte du PV à copier-coller

[DÉNOMINATION SOCIALE]
 [FORME JURIDIQUE] au capital de [CAPITAL ACTUEL] euros
 Siège social : [ADRESSE COMPLÈTE]
 [NUMÉRO SIREN] R.C.S. de [VILLE]

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
 EN DATE DU [DATE]

L'associé unique de la société [Dénomination sociale], [Prénom Nom], détenant la totalité des [nombre] [actions/parts sociales] composant le capital social, soit 100 % du capital et des droits de vote, a pris la décision suivante :

[SI EURL - RÉOLUTION OBLIGATOIRE À INCLURE :]

AGRÈMENT DU/DES NOUVEAU(X) ASSOCIÉ(S) (EURL uniquement)

L'associé unique, conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce, décide d'agréer en qualité de nouvel(s) associé(s) de la société :

- [Prénom Nom du nouvel associé 1], né(e) le [date] à [ville], demeurant [adresse complète] ;
 [RÉPÉTEZ POUR CHAQUE NOUVEL ASSOCIÉ]

[FIN SI EURL]

DÉCISION - AUGMENTATION DE CAPITAL PAR CRÉATION DE NOUVELLES [ACTIONS/PARTS SOCIALES]

L'associé unique, après avoir constaté que le capital social était intégralement libéré, décide d'augmenter le capital social d'une somme de [montant en chiffres] euros, pour le porter de [capital actuel en chiffres] euros à [nouveau capital en chiffres] euros.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de [nombre en chiffres] [actions/parts sociales nouvelles] d'une valeur nominale de [valeur nominale en chiffres] euro(s) chacune.

Le capital social sera ainsi porté à [nouveau capital en chiffres] euros et divisé en [nombre total d'actions/parts en chiffres] [actions/parts sociales] de [valeur nominale en chiffres] euro(s) chacune, entièrement souscrites et libérées.

RENONCIATION AU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'associé unique, après avoir été informé de son droit préférentiel de souscription aux actions/parts nouvelles à proportion de sa participation au capital, décide expressément de ne pas l'exercer en totalité et d'ouvrir la souscription à de nouveaux souscripteurs.

Cette renonciation est justifiée par l'intérêt social de la société, qui bénéficiera des apports en numéraire et [**le cas échéant : des compétences/du réseau/de l'expérience**] des nouveaux associés.

[**SI PRIME D'ÉMISSION - À AJOUTER :**]

FIXATION DU PRIX D'ÉMISSION

Considérant que la valeur réelle de la société a été évaluée à [**montant**] euros, soit [**montant**] euros par action/part, les nouvelles actions/parts seront émises au prix unitaire de [**prix d'émission**] euros, se décomposant comme suit :

- Valeur nominale : [**X**] euros

- Prime d'émission : [**Y**] euros

La prime d'émission, soit un montant total de [**montant total prime**] euros, sera inscrite au passif du bilan dans un compte "Prime d'émission, fusion, apport" et ne pourra être distribuée ; elle pourra être incorporée au capital ou affectée au compte "Report à nouveau".

[**FIN SI PRIME D'ÉMISSION**]

RÉPARTITION DES SOUSCRIPTIONS

La répartition du capital social et des souscriptions sera la suivante :

- [**Prénom Nom associé actuel**] : [**nombre total**] [**actions/parts sociales**], soit [**pourcentage**] % du capital social et des droits de vote - dont [**nombre de nouvelles**] nouvelles [**actions/parts**] pour un apport de [**montant total avec centimes**] euros ;

- [**Prénom Nom nouvel associé**] : [**nombre**] [**actions/parts sociales nouvelles**], soit [**pourcentage**] % du capital social et des droits de vote - apport de [**montant total avec centimes**] euros ;

[**RÉPÉTEZ CETTE LIGNE POUR CHAQUE ASSOCIÉ SUPPLÉMENTAIRE**]

Les apports en numéraire devront être libérés intégralement lors de la souscription, par apport en numéraire.

Les fonds seront déposés, dans les délais prévus par la loi, sur un compte bancaire dédié, dont les coordonnées seront communiquées aux souscripteurs par le [**Président/Gérant**].

Le [**Président/Gérant**] établira la déclaration de souscription et de versement conformément aux dispositions des articles R. 223-6 (SARL) ou R. 225-133 (SAS) du Code de commerce.

En conséquence, l'article des statuts relatif au capital social sera modifié comme suit :

"Le capital social est fixé à la somme de [**nouveau capital en chiffres**] euros. Il est divisé en [**nombre total d'actions/parts**] [**actions/parts sociales**] de [**valeur nominale en chiffres**] euro(s) chacune, entièrement souscrites et libérées."

⚠ ATTENTION : ADAPTEZ CETTE PHRASE - Consultez le bloc rouge ci-dessous pour choisir la bonne formulation

Il est précisé que la présente augmentation de capital entraîne la désignation des bénéficiaires effectifs suivants au sens de l'article L. 561-2-2 du Code monétaire et financier :

[**Prénom Nom**], né(e) le [**date de naissance**] à [**ville de naissance**], de nationalité [**nationalité**], demeurant [**adresse complète**], détenant [**pourcentage**] % du capital social et des droits de vote.

L'assemblée constate l'entrée de [**Prénom Nom**] en qualité de nouvel associé et prend acte de la modification corrélative de l'article des statuts relatif à la composition de la société.

L'associé unique se confère tous pouvoirs pour réaliser ladite augmentation de capital social, constater sa réalisation définitive, procéder à toute déclaration, signer et régulariser tous documents, accomplir toutes formalités légales et publicitaires.

Fait à [**Ville**], le [**Date**]

[**Prénom Nom**]

L'associé unique

[Signature électronique certifiée]

⚠ IMPORTANT : BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS - Comment adapter la phrase ci-dessus ?

ÉTAPE 1 : Calculez le % de détention de chaque associé APRÈS l'augmentation de capital

ÉTAPE 2 : Identifiez votre situation et adaptez la phrase

• CAS A - Aucun associé ne dépasse 25% :

→ Remplacez par : "Il est précisé que la présente augmentation de capital n'entraîne pas de désignation de bénéficiaire effectif au sens de l'article L. 561-2-2 du Code monétaire et financier, aucun associé ne détenant plus de 25 % du capital social ou des droits de vote."

• CAS B - Un ou plusieurs associés dépassent 25% :

→ Laissez la phrase déjà présente dans le modèle ci-dessus et complétez avec les informations de chaque associé concerné (répétez la ligne pour chaque associé dépassant 25%)

MODÈLE 1C : Associé unique - Élévation de la valeur nominale

Instructions pour ce modèle

Cas d'usage : Vous êtes le seul associé et vous augmentez le capital en augmentant la valeur nominale de vos actions/parts existantes, sans créer de nouvelles actions/parts.

Terminologie à adapter :

- Pour les **SASU** : remplacez [Président/Gérant] par "Président" et [actions/parts sociales] par "actions"
- Pour les **EURL** : remplacez [Président/Gérant] par "Gérant" et [actions/parts sociales] par "parts sociales"

Calculs à effectuer avant de remplir :

Note : VN = Valeur Nominale (la valeur unitaire de chaque action/part sociale)

Élément à calculer	Formule
Augmentation par action	Nouvelle VN - Ancienne VN
Montant total de l'augmentation	(Nouvelle VN - Ancienne VN) × Nombre d'actions
Nouveau capital	Nombre d'actions × Nouvelle VN

Exemple de calcul

- Capital actuel : 1 000 € (100 actions de 10 € chacune)
- Augmentation souhaitée : 5 000 €
- → Augmentation par action : $5\,000 \div 100 = 50$ €
- → Nouvelle VN : $10 + 50 = 60$ €
- → Nouveau capital : $100 \times 60 = 6\,000$ €
- → Votre apport total : 5 000,00 €

Modèle 1C - Texte du PV à copier-coller

[DÉNOMINATION SOCIALE]
[FORME JURIDIQUE] au capital de [CAPITAL ACTUEL] euros
Siège social : [ADRESSE COMPLÈTE]
[NUMÉRO SIREN] R.C.S. de [VILLE]

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU [DATE]

L'associé unique de la société [Dénomination sociale], [Prénom Nom], détenant la totalité des [nombre] [actions/parts sociales] composant le capital social, soit 100 % du capital et des droits de vote, a pris la décision suivante :

DÉCISION - AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉLÉVATION DE LA VALEUR NOMINALE

L'associé unique, après avoir constaté que le capital social était intégralement libéré, décide

d'augmenter le capital social d'une somme de [**montant en chiffres**] euros, pour le porter de [**capital actuel en chiffres**] euros à [**nouveau capital en chiffres**] euros.

Cette augmentation de capital sera réalisée par élévation de la valeur nominale des [**nombre en chiffres**] [**actions/parts sociales**] existantes, dont la valeur nominale passera de [**ancienne VN en chiffres**] euro(s) à [**nouvelle VN en chiffres**] euro(s) chacune.

Le capital social demeurera ainsi divisé en [**nombre en chiffres**] [**actions/parts sociales**] d'une valeur nominale de [**nouvelle VN en chiffres**] euro(s) chacune.

L'associé unique devra libérer, au titre de cette augmentation de capital, une somme de [**montant total avec centimes**] euros, soit [**montant par action en chiffres**] euro(s) par [**action/part sociale**] détenue, et s'engage à libérer intégralement sa souscription en numéraire.

Les fonds seront déposés, dans les délais prévus par la loi, sur un compte bancaire dédié, dont les coordonnées seront communiquées aux souscripteurs par le [**Président/Gérant**].

Le [**Président/Gérant**] établira la déclaration de souscription et de versement conformément aux dispositions des articles R. 223-6 (SARL) ou R. 225-133 (SAS) du Code de commerce.

En conséquence, l'article des statuts relatif au capital social sera modifié comme suit :

"Le capital social est fixé à la somme de [**nouveau capital en chiffres**] euros. Il est divisé en [**nombre d'actions/parts**] [**actions/parts sociales**] de [**nouvelle valeur nominale en chiffres**] euro(s) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Il est précisé que la présente augmentation de capital n'entraîne pas de désignation de bénéficiaire effectif au sens de l'article L. 561-2-2 du Code monétaire et financier, l'associé unique détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote.

L'associé unique se confère tous pouvoirs pour réaliser ladite augmentation de capital social, constater sa réalisation définitive, procéder à toute déclaration, signer et régulariser tous documents, accomplir toutes formalités légales et publicitaires.

Fait à [**Ville**], le [**Date**]

[**Prénom Nom**]


L'associé unique

[Signature électronique certifiée]

MODÈLE 2A : Plusieurs associés - Création de titres

Instructions pour ce modèle

Cas d'usage : Vous avez plusieurs associés et vous créez de nouvelles actions/parts. Les associés peuvent souscrire dans des proportions différentes (ce qui modifiera leur % de détention), ou de nouveaux associés peuvent entrer.

 **Note sur le quorum :** Les modèles ci-dessous supposent que le quorum est atteint et que les décisions sont prises à l'unanimité. Si votre situation est différente (majorité qualifiée, absence de quorum, etc.), vous devrez adapter les mentions en conséquence.

Terminologie à adapter :

- Pour les **SAS** : remplacez [Président/Gérant] par "Président" et [actions/parts sociales] par "actions"
- Pour les **SARL** : remplacez [Président/Gérant] par "Gérant" et [actions/parts sociales] par "parts sociales"

VÉRIFICATIONS OBLIGATOIRES - AGRÉMENT & COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 AGRÉMENT DES NOUVEAUX ASSOCIÉS (SARL uniquement)

Si vous êtes en **SARL** et que de nouveaux associés entrent : une résolution d'agrément est **obligatoire** (Art. L. 223-14). Cette résolution est déjà prévue dans le template ci-dessous.

 **Conséquence si omise :** Nullité de l'augmentation de capital.

2 COMMISSAIRE AUX COMPTES - Suppression du DPS (OPTION B uniquement)

Si votre société a un CAC ET que vous choisissez l'OPTION B (suppression du DPS) :

- Le rapport spécial du CAC est **OBLIGATOIRE** (Art. L. 225-135 pour SAS, L. 223-33 pour SARL)
- Ce rapport doit être établi **AVANT** l'assemblée et communiqué **avec la convocation**
- Dans le template ci-dessous, **conservez** la section : "[SI LA SOCIÉTÉ A UN COMMISSAIRE AUX COMPTES (CAC) :]" et complétez-la avec les informations de votre CAC

⚠ Sans ce rapport, la suppression du DPS est NULLE.

3 PRIME D'ÉMISSION & DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)

Si la valeur réelle de votre société est supérieure à la valeur nominale, prévoyez une prime d'émission pour protéger les associés existants. Consultez votre expert-comptable pour ces questions essentielles.

Calculs à effectuer avant de remplir :

Élément à calculer	Formule
Nombre de nouvelles actions	Montant de l'augmentation ÷ Valeur nominale (ou Prix d'émission si prime)
Nouveau capital	Ancien capital + (Nouvelles actions × Valeur nominale)
% détention après opération	(Nombre d'actions détenues ÷ Nombre total d'actions) × 100
Apport de chaque associé	Nombre d'actions souscrites × Prix d'émission (VN + Prime éventuelle)

💡 Exemple de calcul

- Capital actuel : 10 000 € (Associé A : 700 actions, Associé B : 300 actions, VN = 10 €)
- Augmentation : 5 000 € créant 500 nouvelles actions de 10 €
- Répartition : A souscrit 200, B souscrit 300 actions
- → Nouveau capital : 15 000 €
- → A : 900 actions (60%) - apport de 2 000,00 €
- → B : 600 actions (40%) - apport de 3 000,00 €

📄 Modèle 2A - Texte du PV à copier-coller

[DÉNOMINATION SOCIALE]
[FORME JURIDIQUE] au capital de [CAPITAL ACTUEL] euros
Siège social : [ADRESSE COMPLÈTE]
[NUMÉRO SIREN] R.C.S. de [VILLE]

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU [DATE]

L'an [année en lettres], le [date en lettres], à [heure], les associés de la société [Dénomination sociale] se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation du [Président/Gérant] en date du [date de convocation], conformément aux dispositions statutaires.

PRÉSENCE - QUORUM - MAJORITÉ

Sont présents ou représentés les associés suivants :

- [Prénom Nom], détenant [nombre] [actions/parts sociales], soit [pourcentage] % du capital social et des droits de vote [si représenté : ajouter " , représenté par [Prénom Nom du mandataire]"] ;
 - [Prénom Nom 2], détenant [nombre] [actions/parts sociales], soit [pourcentage] % du capital social et des droits de vote [si représenté : ajouter " , représenté par [Prénom Nom du mandataire]"] ;
- [RÉPÉTEZ CETTE LIGNE POUR CHAQUE ASSOCIÉ SUPPLÉMENTAIRE]

L'assemblée est ainsi composée de [nombre] [actions/parts sociales] sur un total de [nombre total], soit [pourcentage] % du capital social.

Le quorum étant atteint et la majorité requise réunie, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est présidée par [Prénom Nom du Président], [Président/Gérant].

[**Prénom Nom**] est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

[**SI SARL ET NOUVEAUX ASSOCIÉS ENTRENT - RÉOLUTION OBLIGATOIRE :**]

RÉSOLUTION PRÉALABLE - AGRÉMENT DU/DES NOUVEAU(X) ASSOCIÉ(S) (SARL uniquement)

[**IMPORTANT : Si vos statuts prévoient une procédure d'agrément spécifique (notification aux associés, délai de réponse, etc.), cette procédure doit avoir été respectée AVANT cette assemblée. Dans ce cas, ajoutez la mention suivante :**]

[**SI PROCÉDURE STATUTAIRE D'AGRÉMENT :**]

L'assemblée générale constate que la procédure d'agrément prévue à l'article [**numéro d'article**] des statuts a été respectée et, conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce, décide d'agréer en qualité de nouvel(s) associé(s) de la société :

[**SI AUCUNE PROCÉDURE STATUTAIRE PARTICULIÈRE :**]

L'assemblée générale, conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce, décide d'agréer en qualité de nouvel(s) associé(s) de la société :

- [**Prénom Nom du nouvel associé 1**], né(e) le [**date**] à [**ville**], demeurant [**adresse complète**] ;
[**RÉPÉTEZ POUR CHAQUE NOUVEL ASSOCIÉ**]

Cette résolution est adoptée [**à l'unanimité / à la majorité requise par les statuts**].

[**FIN SI SARL**]

Le Président rappelle que la présente assemblée a pour ordre du jour :

- Augmentation du capital social par création de nouvelles [**actions/parts sociales**]
- [**SI SUPPRESSION DU DPS : ajouter "Suppression du droit préférentiel de souscription"**]
- Pouvoirs pour les formalités

La feuille de présence, certifiée exacte par le bureau de l'assemblée, est annexée au présent procès-verbal.

[**CHOISISSEZ L'OPTION APPROPRIÉE CI-DESSOUS :**]

OPTION A : MAINTIEN DU DPS (associés souscrivent proportionnellement)

[**NUMÉRO**] RÉOLUTION - AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'assemblée générale décide de maintenir le droit préférentiel de souscription des associés à proportion de leur participation au capital social.

Les associés disposeront d'un délai de [**X jours, minimum 5 jours**] à compter de la présente décision pour exercer leur droit préférentiel de souscription.

OPTION B : SUPPRESSION DU DPS (nouveaux entrants ou souscription non proportionnelle)

[**NUMÉRO**] RÉOLUTION - RAPPORT DU [**PRÉSIDENT/GÉRANT**] SUR LA SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le [**Président/Gérant**] rappelle que son rapport écrit sur la suppression du droit préférentiel de souscription, établi conformément à l'article L. 225-135 (SAS) ou L. 223-33 (SARL) du Code de commerce, a été communiqué aux associés avec la convocation en date du [**date de convocation**].

Ce rapport, dont lecture est donnée, expose les motifs de la suppression du droit préférentiel de souscription et les modalités de fixation du prix d'émission.

L'assemblée prend acte que tous les associés ont pu en prendre connaissance préalablement à la présente assemblée.

Il expose que cette suppression est justifiée par [**motif : besoin de financement, intérêt social, compétences apportées par les nouveaux associés, développement de l'activité, etc.**].

[**SI PRIME D'ÉMISSION :**]

Il précise que le prix d'émission a été fixé à [**montant**] euros par action/part, correspondant à la valeur réelle de la société évaluée à [**montant**] euros, afin de ne pas créer de préjudice aux associés existants.

[**SI LA SOCIÉTÉ A UN COMMISSAIRE AUX COMPTES (CAC) :**]

Le [**Président/Gérant**] donne lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, [**Prénom Nom du CAC**], établi conformément à l'article L. 225-135 (SAS) ou L. 223-33 (SARL) du Code de commerce, qui se prononce favorablement sur les conditions de l'opération, le prix d'émission proposé et

L'incidence de l'opération sur la situation des associés.

L'assemblée prend acte de ce(s) rapport(s).

[NUMÉRO] RÉSOLUTION - SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du [Président/Gérant], décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés afin de permettre [l'entrée de nouveaux investisseurs / la souscription selon une répartition différente].

Cette suppression est justifiée par [répéter le motif].

L'assemblée constate que cette suppression n'entraîne pas de préjudice pour les associés existants compte tenu de [la prime d'émission prévue / l'intérêt stratégique de l'opération / autre justification].

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FIN DES OPTIONS - SUITE COMMUNE

[NUMÉRO] RÉSOLUTION - AUGMENTATION DE CAPITAL PAR CRÉATION DE NOUVELLES [ACTIONS/PARTS SOCIALES]

L'assemblée générale, après avoir constaté que le capital social était intégralement libéré, décide d'augmenter le capital social d'une somme de [montant en chiffres] euros, pour le porter de [capital actuel en chiffres] euros à [nouveau capital en chiffres] euros.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de [nombre en chiffres] [actions/parts sociales nouvelles] d'une valeur nominale de [valeur nominale en chiffres] euro(s) chacune.

Le capital social sera ainsi porté à [nouveau capital en chiffres] euros et divisé en [nombre total d'actions/parts en chiffres] [actions/parts sociales] de [valeur nominale en chiffres] euro(s) chacune, entièrement souscrites et libérées.

[SI PRIME D'ÉMISSION - À AJOUTER :]

FIXATION DU PRIX D'ÉMISSION

Considérant que la valeur réelle de la société a été évaluée à [montant] euros, soit [montant] euros par action/part, les nouvelles actions/parts seront émises au prix unitaire de [prix d'émission] euros, se décomposant comme suit :

- Valeur nominale : [X] euros
- Prime d'émission : [Y] euros

La prime d'émission, soit un montant total de [montant total prime] euros, sera inscrite au passif du bilan dans un compte "Prime d'émission, fusion, apport" et ne pourra être distribuée ; elle pourra être incorporée au capital ou affectée au compte "Report à nouveau".

[FIN SI PRIME D'ÉMISSION]

RÉPARTITION DES SOUSCRIPTIONS

La répartition du capital social et des souscriptions sera la suivante :

- [Prénom Nom associé 1] : [nombre total] [actions/parts sociales], soit [pourcentage] % du capital social et des droits de vote - dont [nombre de nouvelles] nouvelles [actions/parts] pour un apport de [montant total avec centimes] euros ;
- [Prénom Nom associé 2] : [nombre total] [actions/parts sociales], soit [pourcentage] % du capital social et des droits de vote - dont [nombre de nouvelles] nouvelles [actions/parts] pour un apport de [montant total avec centimes] euros ;

[RÉPÉTEZ CETTE LIGNE POUR CHAQUE ASSOCIÉ SUPPLÉMENTAIRE]

Les apports en numéraire devront être libérés intégralement lors de la souscription, par apport en numéraire.

Les fonds seront déposés, dans les délais prévus par la loi, sur un compte bancaire dédié, dont les coordonnées seront communiquées aux souscripteurs par le [Président/Gérant].

Le [Président/Gérant] établira la déclaration de souscription et de versement conformément aux dispositions des articles R. 223-6 (SARL) ou R. 225-133 (SAS) du Code de commerce.

En conséquence, l'article des statuts relatif au capital social sera modifié comme suit :

"Le capital social est fixé à la somme de [nouveau capital en chiffres] euros. Il est divisé en [nombre total d'actions/parts] [actions/parts sociales] de [valeur nominale en chiffres] euro(s) chacune, entièrement souscrites et libérées."

⚠ ATTENTION : ADAPTEZ CETTE PHRASE - Consultez le bloc rouge ci-dessous pour choisir la bonne formulation

Il est précisé que la présente augmentation de capital n'entraîne pas de désignation de bénéficiaire effectif au sens de l'article L. 561-2-2 du Code monétaire et financier, aucun associé ne détenant plus de 25 % du capital social ou des droits de vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[NUMÉRO] RÉSOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au [**Président/Gérant**] à l'effet de réaliser ladite augmentation de capital social, constater sa réalisation définitive, procéder à toute déclaration, signer et régulariser tous documents, accomplir toutes formalités légales et publicitaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à [**heure**].

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le secrétaire de séance.

Fait à [**Ville**], le [**Date**]

[**Prénom Nom**]
Le Président de séance

[**Prénom Nom**]
Le Secrétaire de séance

[Signatures électroniques certifiées]

⚠ IMPORTANT : BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS - Comment adapter la phrase ci-dessus ?

ÉTAPE 1 : Calculez le % de détention de chaque associé APRÈS l'augmentation de capital

ÉTAPE 2 : Identifiez votre situation et adaptez la phrase

• CAS A - Aucun associé ne dépasse 25% :

→ Laissez la phrase déjà présente dans le modèle ci-dessus (ne changez rien)

• CAS B - Un ou plusieurs associés dépassent 25% :

→ Remplacez par : "Il est précisé que la présente augmentation de capital entraîne la désignation des bénéficiaires effectifs suivants au sens de l'article L. 561-2-2 du Code monétaire et financier :

[Prénom Nom], né(e) le [date de naissance] à [ville de naissance], de nationalité [nationalité], demeurant [adresse complète], détenant [pourcentage] % du capital social et des droits de vote."

[Répétez pour chaque associé dépassant 25%]

• CAS C - De nouveaux investisseurs (qui n'étaient pas déjà associés) entrent au capital :

→ Ajoutez après la mention des bénéficiaires effectifs : "L'assemblée constate l'entrée de [Prénom Nom] en qualité de nouvel associé et prend acte de la modification corrélative de l'article des statuts relatif à la composition de la société."

[Répétez pour chaque nouvel entrant]

MODÈLE 2B : Plusieurs associés - Élévation de la valeur nominale

📄 Instructions pour ce modèle

Cas d'usage : Tous les associés participent proportionnellement à l'augmentation. La répartition en % du capital reste strictement identique. Pas de changement dans la liste des associés.

🔴 Note sur le quorum : Les modèles ci-dessous supposent que le quorum est atteint et que les décisions sont prises à l'unanimité. Si votre situation est différente (majorité qualifiée, absence de quorum, etc.), vous devrez adapter les mentions en conséquence.

⚠ Terminologie à adapter :

- Pour les **SAS** : remplacez [Président/Gérant] par "Président" et [actions/parts sociales] par "actions"
- Pour les **SARL** : remplacez [Président/Gérant] par "Gérant" et [actions/parts sociales] par "parts sociales"

Calculs à effectuer avant de remplir :

Note : VN = Valeur Nominale (la valeur unitaire de chaque action/part sociale)

Élément à calculer	Formule
Augmentation par action	Nouvelle VN - Ancienne VN
Montant total de l'augmentation	(Nouvelle VN - Ancienne VN) × Nombre total d'actions
Nouveau capital	Nombre d'actions × Nouvelle VN
Apport par associé	Nombre d'actions détenues × Augmentation par action

Exemple de calcul

- Capital actuel : 10 000 € (A : 700 actions, B : 300 actions, VN = 10 €)
- Augmentation souhaitée : 5 000 €
- → Augmentation par action : $5\,000 \div 1\,000 = 5$ €
- → Nouvelle VN : $10 + 5 = 15$ €
- → Nouveau capital : $1\,000 \times 15 = 15\,000$ €
- → Apport A : $700 \times 5 = 3\,500,00$ €
- → Apport B : $300 \times 5 = 1\,500,00$ €

Modèle 2B - Texte du PV à copier-coller

[DÉNOMINATION SOCIALE]
[FORME JURIDIQUE] au capital de [CAPITAL ACTUEL] euros
Siège social : [ADRESSE COMPLÈTE]
[NUMÉRO SIREN] R.C.S. de [VILLE]

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU [DATE]

L'an [année en lettres], le [date en lettres], à [heure], les associés de la société [Dénomination sociale] se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation du [Président/Gérant] en date du [date de convocation], conformément aux dispositions statutaires.

PRÉSENCE - QUORUM - MAJORITÉ

Sont présents ou représentés les associés suivants :

- [Prénom Nom], détenant [nombre] [actions/parts sociales], soit [pourcentage] % du capital social et des droits de vote [si représenté : ajouter " , représenté par [Prénom Nom du mandataire]"] ;
 - [Prénom Nom 2], détenant [nombre] [actions/parts sociales], soit [pourcentage] % du capital social et des droits de vote [si représenté : ajouter " , représenté par [Prénom Nom du mandataire]"] ;
- [RÉPÉTEZ CETTE LIGNE POUR CHAQUE ASSOCIÉ SUPPLÉMENTAIRE]

L'assemblée est ainsi composée de [nombre] [actions/parts sociales] sur un total de [nombre total], soit [pourcentage] % du capital social.

Le quorum étant atteint et la majorité requise réunie, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est présidée par [Prénom Nom du Président], [Président/Gérant].

[Prénom Nom] est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que la présente assemblée a pour ordre du jour :

- Augmentation du capital social par élévation de la valeur nominale des [actions/parts sociales]
- Pouvoirs pour les formalités

La feuille de présence, certifiée exacte par le bureau de l'assemblée, est annexée au présent procès-verbal.

PREMIÈRE RÉOLUTION - AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉLÉVATION DE LA VALEUR NOMINALE

L'assemblée générale, après avoir constaté que le capital social était intégralement libéré, décide

d'augmenter le capital social d'une somme de [**montant en chiffres**] euros, pour le porter de [**capital actuel en chiffres**] euros à [**nouveau capital en chiffres**] euros.

Cette augmentation de capital sera réalisée par élévation de la valeur nominale des [**nombre total en chiffres**] [**actions/parts sociales**] existantes, dont la valeur nominale passera de [**ancienne VN en chiffres**] euro(s) à [**nouvelle VN en chiffres**] euro(s) chacune.

Le capital social demeurera ainsi divisé en [**nombre total en chiffres**] [**actions/parts sociales**] d'une valeur nominale de [**nouvelle VN en chiffres**] euro(s) chacune.

Chaque associé devra libérer, au titre de cette augmentation de capital, une somme de [**montant par action en chiffres**] euro(s) par [**action/part sociale**] détenue.

À l'issue de cette opération, la répartition du capital social demeurera inchangée et les apports seront les suivants :

- [**Prénom Nom associé 1**] : [**nombre**] [**actions/parts sociales**], soit [**pourcentage**] % du capital social et des droits de vote - apport de [**montant total avec centimes**] euros ;
 - [**Prénom Nom associé 2**] : [**nombre**] [**actions/parts sociales**], soit [**pourcentage**] % du capital social et des droits de vote - apport de [**montant total avec centimes**] euros ;
- [**RÉPÉTEZ CETTE LIGNE POUR CHAQUE ASSOCIÉ SUPPLÉMENTAIRE**]

Les apports en numéraire devront être libérés intégralement lors de la souscription, par apport en numéraire.

Les fonds seront déposés, dans les délais prévus par la loi, sur un compte bancaire dédié, dont les coordonnées seront communiquées aux souscripteurs par le [**Président/Gérant**].

Le [**Président/Gérant**] établira la déclaration de souscription et de versement conformément aux dispositions des articles R. 223-6 (SARL) ou R. 225-133 (SAS) du Code de commerce.

En conséquence, l'article des statuts relatif au capital social sera modifié comme suit :

"Le capital social est fixé à la somme de [**nouveau capital en chiffres**] euros. Il est divisé en [**nombre total d'actions/parts**] [**actions/parts sociales**] de [**nouvelle valeur nominale en chiffres**] euro(s) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Il est précisé que la présente augmentation de capital n'entraîne pas de modification de la liste des bénéficiaires effectifs de la société, la répartition du capital demeurant strictement identique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au [**Président/Gérant**] à l'effet de réaliser ladite augmentation de capital social, constater sa réalisation définitive, procéder à toute déclaration, signer et régulariser tous documents, accomplir toutes formalités légales et publicitaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à [**heure**].

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le secrétaire de séance.

Fait à [**Ville**], le [**Date**]

[**Prénom Nom**]
Le Président de séance

[**Prénom Nom**]
Le Secrétaire de séance

[Signatures électroniques certifiées]

ANNEXE : Modèle de Feuille de Présence

Information importante

Pour les assemblées générales (plusieurs associés) : Une feuille de présence est **juridiquement obligatoire** et doit être annexée au procès-verbal.

Base légale : Article R. 223-22 (SARL) / R. 225-106 (SAS) du Code de commerce.

 **Conséquence si absente** : Le PV peut être annulé.

Modèle de feuille de présence à copier-coller

[DÉNOMINATION SOCIALE]
[FORME JURIDIQUE] au capital de [CAPITAL ACTUEL] euros
Siège social : [ADRESSE COMPLÈTE]
[NUMÉRO SIREN] R.C.S. de [VILLE]

FEUILLE DE PRÉSENCE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU [DATE]

NOM ET PRÉNOM DE L'ASSOCIÉ	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS	NOMBRE DE VOIX	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ PAR (Nom du mandataire)	SIGNATURE
[Prénom Nom 1]	[nombre]	[nombre]	<input checked="" type="checkbox"/>		
[Prénom Nom 2]	[nombre]	[nombre]		[Prénom Nom du mandataire]	
[RÉPÉTEZ POUR CHAQUE ASSOCIÉ]					
TOTAL	[nombre total]	[total]			

CERTIFICATION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

Le Président : [Prénom Nom]
Signature :

Le Secrétaire : [Prénom Nom]
Signature :

Fait à [Ville], le [Date]

Certifié exact

Instructions pour compléter la feuille de présence

- Nom et prénom** : Indiquez l'identité complète de chaque associé
- Nombre de titres détenus** : Nombre d'actions ou parts sociales détenues par l'associé
- Nombre de voix** : Généralement égal au nombre de titres (sauf actions de préférence)
- Présent** : Cochez si l'associé est physiquement présent
- Représenté par** : Si l'associé est représenté, indiquez le nom complet du mandataire
- Signature** : Chaque associé présent ou son mandataire doit signer
- Certification** : Le Président et le Secrétaire de l'assemblée doivent certifier et signer la feuille

Points d'attention

- La feuille de présence doit être signée **avant le début** de l'assemblée
- Conservez l'original avec le PV dans les registres de la société
- Pour les assemblées dématérialisées : utilisez une signature électronique certifiée
- Cette feuille est **obligatoire uniquement pour les assemblées** (plusieurs associés), pas pour les décisions d'associé unique